



Le 21 mai 2015

Mr Bruno Bethenod
Président des maires ruraux
de Côte d'Or
21310 ARCEAU
A

Monsieur Eric Delzant
Préfet de Côte d'Or
21 000 DIJON

Monsieur le Préfet,

La colère, l'exaspération, le mal être et la radicalisation montent dans nos campagnes. Il serait bon de se rencontrer et vous laissez le soin de fixer la date à votre vigilance. Un sentiment profond d'abandon envahit tous les acteurs du monde rural. Un bref rappel s'impose : la ruralité n'est pas un endroit où l'on passe des vacances, c'est avant tout un lieu de vie.

Le manque de considération de bons nombres de nos députés, de nos sénateurs et du gouvernement nous afflige et nous accable. Sans cesse nous sont présentés des experts ou des comités de réflexion sur l'avenir de nos territoires, chacun pratiquant une saignée dans l'architecture territoriale. Les vrais experts du monde rural ne sont-ils pas ceux qui y vivent ?

Toutes les actions entreprises donnent cette amère impression que la commune serait un lent poison contaminant le territoire. La seule solution trouvée par les décideurs et leurs cohortes d'experts est l'amputation ou l'éradication. Une expression populaire dit : « quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage », et c'est aujourd'hui le sentiment des élus ruraux.

Nous sommes souvent taxés de rétrogrades, passésistes, d'extrémistes. Passons sur ces clichés et interrogeons-nous sur la vie des communes, et peut-être comprendrez-vous mieux nos préoccupations.

Il semble qu'aujourd'hui nos grands élus pratiquent la politique de la terre brûlée, fassent fi du passé et des siècles de structurations territoriales pour d'un simple revers de la main tout répudier. La suppression des syndicats selon le sacro-saint principe de rationaliser et de faire des économies est une aberration. Il est vrai que ces derniers coûtent extrêmement cher... Un peu de mathématiques : d'une part ils sont autonomes financièrement, d'autre part ils peuvent avoir recours à l'emprunt et leur président perçoit une indemnité trimestrielle exorbitante de 800€ et leur secrétaire idem... Quel coût !

Ces syndicats sont nécessaires et ont toujours été construits sur un échelon territorial pertinent, dimensionnés pour répondre à des besoins et des enjeux locaux.

Nous passerons outre les questions des communes nouvelles et des fusions de communes, car au regard de l'article 72 de la constitution : « *Les communes s'administrent librement* » et par conséquent il appartient aux élus de prendre les décisions les plus pertinentes pour leurs territoires.

Un peu de bon sens: la place des EPCI.

Ces établissements de coopération ont été voulus par les communes, et nous l'assumons, pour mieux répondre à des problématiques locales... sans pour autant qu'ils aient le statut de collectivités territoriales, heureusement ! Aujourd'hui d'un simple outil de coopération nous sommes passés à de vraies usines à gaz, brandissant la bannière de la mutualisation qui doit réduire les coûts (nous en attendons toujours les résultats). A cause de considérations électoralistes et grâce à un savant mélange du bâton et de la carotte, le parlement insiste - lourdement - pour que la commune s'efface au profit de l'EPCI. Or, le seuil des 20 000 habitants, là où nous sommes élus, ne rendra pas plus riches deux communes pauvres mariées ensemble.

La loi NOTRe (en ce risquant à jouer sur les mots, cette loi sera la VOTRe car nous n'en ferons jamais la nôtre !) induit un enterrement de première classe pour les communes, voici un extrait des cartes de condoléances reçues :

Réduire à néant la clause générale de compétences des communes ;

- Organiser la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- Donner la possibilité pour un EPCI de décider, à la majorité qualifiée de l'unification des impôts communaux,
- Proposer la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- Réviser une nouvelle fois les schémas départementaux de la coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- Fixer arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- Augmenter le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- Supprimer le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR,
- Réduire le champ d'application de « l'intérêt communautaire »
- Supprimer la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion,
- Supprimer les syndicats et syndicats mixtes,
- Étendre la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats

Le fin du fin reste tout de même la baisse des dotations aux collectivités. Faire toujours mieux avec moins... L'association des maires ruraux va pouvoir proposer à ses adhérents une formation en démultiplication des pains ; la prochaine étape sera de transformer l'eau en vin. A cela s'ajoute le fait que les charges transférées de l'Etat aux communes sont insupportables : les temps d'activités périscolaires, l'instruction des droits du sol, l'ingénierie

publique... On nous parle d'économie, de collectivités dépensières, vivant dans l'opulence, service en cristal à la salle des fêtes, urinoir en or dans les toilettes publiques... salles que l'on ne voudrait plus et qui pourtant servent tous les jours dans nos communes.

Les élus que nous sommes ont l'obligation de devoir présenter des budgets en équilibre, et nous avons appris à ne pas dépenser plus que ce que nous avons. Nous avons tous fait des budgets de « combat », pour faire au mieux avec nos moyens, en actionnant parfois le levier fiscal - à contre cœur - pour que des projets simples pour nos territoires aboutissent, bref la logique habituelle... Et qui porte ses fruits : dernièrement le gouvernement s'est félicité de sa bonne gestion car le déficit était à 4 % au lieu de 4.4 % prévu sauf que l'état dans cette moyenne est au-dessus de 5 % et que l'ensemble des collectivités est à environ 3 %.... cqfd !

Notre plus grand regret est que toutes ces charges de fonctionnement transférées seront compensées au détriment de l'investissement public et de l'emploi... Si c'est là, la relance que nous voulons pour notre pays, nous n'avons définitivement pas la même vision de la solidarité et de l'aménagement du territoire. Les communes rurales n'ont pas l'intention de devenir des associations de sauvegarde du patrimoine.

Avec tous nos collègues, présidents d'autres associations départementales de maires ruraux et plus largement des élus de notre pays, nous ne pourrons pas éviter des services publics bloqués, des panneaux de communes retirés ou endeuillés et surtout que vos services aient du travail car sous peu les élus ruraux seront dans la rue et leurs services seront fermés s'ils ne se sentent pas écoutés et que le bon sens de leur quotidien ne soit pris en compte. Car ce sont ces élus ruraux qui depuis 200 ans ont façonné ce quotidien républicain, toujours à l'écoute et dans le respect de l'autre pour une République respectueuse des hommes et de leur territoire.

Nous commencerons notre action par une conférence de presse des 4 Présidents AMR 71, 58, 89, 21 à Arceau ce samedi 23 mai expliquant le pourquoi de notre combat et le bandeau noir sur nos panneaux d'entrées.

Recevez Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Bruno Bethenod



Président des maires ruraux de Côte d'Or.

AMR 21 : 06 08 24 42 13